

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour le recrutement d'un cabinet de consultance pour la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des responsables des collectivités autonomes du Tchad

1. Contexte et justification

Depuis l'avènement de la Démocratie, le Tchad s'est engagé dans un vaste programme de transformation de son tissu social et économique. Cela se concrétise par la mise œuvre de plusieurs stratégies, politiques et programmes de développement, implémentés avec l'appui de ses partenaires au développement.

La décentralisation, choisie comme mode de gouvernance consacré dans l'axe stratégique 2 de « La Vision 2030, le Tchad que nous voulons » met un focus sur le développement du capital humain, comme premier facteur de progrès. Pour véritablement assoir cette vision, le pays s'est doté cette année 2025 des Collectivités autonomes composées des Conseils provinciaux et Conseils communaux, chargés de conduire les affaires de l'Etat et d'impulser le développement à la base. Ces collectivités autonomes sont appelées à jouer un rôle central dans le développement local, la fourniture des services publics de proximité et la promotion de la gouvernance démocratique.

La réussite de cette nouvelle expérience requiert des investissements stratégiques en termes d'accompagnement, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et compétences de ses acteurs de premier plan que sont les élus locaux, issus de formations diverses et de divers niveaux. L'objectif étant de les adapter à cette nouvelle réalité et en même temps de les mettre en adéquation permanente avec les évolutions du contexte de développement, marqué par de mutations technologiques.

Cependant, plusieurs diagnostics institutionnels et opérationnels ont mis en évidence des insuffisances en matière de :

- compréhension et exercice effectif des compétences transférées par l'État ;
- planification stratégique et opérationnelle du développement local ;
- gestion axée sur les résultats et suivi-évaluation de l'action publique locale ;
- maîtrise des procédures de passation des marchés publics au niveau local ;
- gouvernance locale, transparence, participation citoyenne et redevabilité ;

- préparation, prévention et gestion des crises (climatiques, sécuritaires, sanitaires, humanitaires).

C'est dans ce contexte que la Direction générale des services de renforcement des capacités nationales et des réformes entend recruter un cabinet d'expertise pour concevoir et dérouler le programme de renforcement des capacités dans le but de doter les responsables des collectivités autonomes des compétences techniques, managériales et stratégiques nécessaires pour assurer une gouvernance locale efficace, responsable et résiliente.

Objectif général de la mission

Recruter un cabinet de consultance qualifié chargé de concevoir, organiser et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des responsables des collectivités autonomes du Tchad, conformément aux orientations nationales en matière de décentralisation et de gouvernance locale.

3. Objectifs spécifiques

Le cabinet de consultance devra :

1. Concevoir des modules de formation adaptés au contexte institutionnel, juridique et opérationnel des collectivités autonomes du Tchad ;
2. Animer les sessions de formation dans les trois sites retenus (N'Djamena, Moundou, Abéché) ;
3. Renforcer les capacités des participants sur les thématiques clés retenues :
 - Compréhension et exercice effectif des compétences transférées par l'État ;
 - planification stratégique et opérationnelle du développement local ;
 - gestion axée sur les résultats et suivi-évaluation de l'action publique locale ;
 - maîtrise des procédures de passation des marchés publics au niveau local ;
 - gouvernance locale, transparence, participation citoyenne et redevabilité ;
 - résilience territoriale et gestion des crises ;
4. Mettre à disposition des outils pratiques directement utilisables par les collectivités ;
5. Évaluer les acquis des participants et formuler des recommandations opérationnelles.

4. Étendue de la mission et tâches du cabinet

Sous la supervision du SGG, le cabinet sera chargé de :

4.1 Phase préparatoire

- Analyse des documents de référence (cadre légal de la décentralisation, politiques nationales, TDR de formation) ;
- Élaboration de la méthodologie détaillée de mise en œuvre ;
- Conception et finalisation des modules et supports de formation ;
- Proposition d'un agenda détaillé de formation sur 5 jours (incluant ouverture et clôture) par pool.

4.2 Phase de mise en œuvre

- Organisation et animation des sessions de formation dans les trois pools ;
- Animation des cérémonies d'ouverture et de clôture en coordination avec la Direction générale des services de renforcement des capacités nationales et des réformes ;
- Facilitation des travaux de groupe, études de cas et partages d'exercices pratiques ;
- Administration des évaluations pré et post-formation.

4.3 Phase de capitalisation

- Analyse des résultats des évaluations ;
- Élaboration des rapports de formation par pool ;
- Rédaction d'un rapport final consolidé incluant les leçons apprises et recommandations.

5. Résultats attendus

- Modules de formation validés et contextualisés ;
- 125 responsables des collectivités formés dans les trois sites ;
- Outils pratiques de gestion locale remis aux participants ;
- Rapports de formation par pool disponibles ;
- Rapport final consolidé intégrant des recommandations opérationnelles.

6. Livrables attendus

Le cabinet devra fournir :

1. Note méthodologique et plan de travail détaillé ;
2. Modules et supports de formation (versions électronique et imprimable) ;

3. Agenda détaillé des formations (5 jours par pool) ;
4. Rapports de formation pour N'Djamena, Moundou et Abéché ;
5. Rapport final consolidé de la mission.

7. Durée de la mission

La durée globale de la mission est estimée à **30 jours calendaires**, répartis comme suit:

- Phase préparatoire : 10 jours ;
- Mise en œuvre des formations : 15 jours (5 jours par site) ;
- Capitalisation et rapportage : 5 jours.

8. Profil et qualifications du cabinet

Le cabinet devra justifier :

- d'une existence légale reconnue ;
- d'au moins **5 ans d'expérience** dans les domaines de la décentralisation, gouvernance locale ou renforcement des capacités institutionnelles ;
- d'expériences avérées dans la conduite de formations similaires (références exigées) ;
- d'une équipe pluridisciplinaire comprenant au minimum :
 - un expert principal en décentralisation/gouvernance locale ;
 - un spécialiste en planification stratégique et GAR ;
 - un spécialiste en finances publiques locales et marchés publics ;
 - un expert en résilience territoriale/gestion des crises.

9. Méthodologie attendue

Le cabinet proposera une approche participative et orientée vers les résultats, incluant :

- apprentissage des adultes ;
- études de cas contextualisées ;
- outils pratiques et exercices appliqués ;
- partage d'expériences entre collectivités.

10. Modalités de supervision et de coordination

Le cabinet travaillera sous la supervision du SGG, en étroite collaboration avec le Ministère en charge de la décentralisation, les autorités déconcentrées et les partenaires.

11. Modalités de soumission des offres

Les cabinets intéressés devront soumettre :

- une offre technique comprenant la compréhension des TDR, la méthodologie proposée, le chronogramme et l'équipe mobilisée ;
- une offre financière détaillée et ventilée.

12. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- compréhension des TDR et méthodologie proposée ;
- expérience et références du cabinet ;
- qualification et expérience de l'équipe proposée ;
- cohérence du calendrier et de l'organisation ;
- compétitivité et réalisme de l'offre financière.